

Pass sanitaire : le retour à Bruxelles et à Paris !

écrit par Christine Tasin | 9 juin 2022



Le certificat européen Covid numérique pourrait rester en vigueur jusqu'au 30 juin 2023. LP/Aurélie Audureau



Le certificat européen Covid numérique pourrait rester en vigueur jusqu'au 30 juin 2023. LP/Aurélié Audureau

Il n'y a plus d'épidémie ? Qu'à cela ne tienne... nos dictateurs en jupon, à savoir Der Leyen et Macron, ont décidé de prolonger les textes existants "au cas où"... Ben voyons !

Le fameux certificat Covid actuel s'arrête fin juin... enfer et damnation pour der Leyen (mais pas que car le Parlement européen a déjà voté comme un seul homme sa prolongation le 5 mai). Il ne faut surtout pas que les dictateurs permettent un retour à la liberté d'antan, alors que les bas du front avaient accepté brimades, menaces, punitions, chantages et... la thérapie génique expérimentale, tout cela permettant l'établissement du Crédit social à la chinoise en Europe. Et donc les députés européens doivent voter à nouveau le 23 juin la prolongation d'un an du pass sanitaire pour circuler entre pays qui l'imposeraient. Et c'est reparti pour montrer son pass vaccinal ou les résultats d'un test négatif...

Les traîtres sont nombreux à Bruxelles qui mènent la grande vie à Bruxelles avec nos sous pour nous mettre sous le

boisseau : 432 voix pour, 130 contre et 23 abstentions le 5 mai. Et ils sont gentils, ils prévoient d'accorder généreusement le pass à tous les gentils qui accepteront de servir de cobayes aux nouveaux vaxxins !

Mais il faut quand même mettre des formes et faire semblant de respecter la démocratie, alors les députés européens font semblant de demander au Conseil européen et à la Commission européenne d'examiner les raisons, buts, nécessités...

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220429IPR28225/certificat-covid-de-l-ue-le-parlement-en-faveur-d-une-prolongation-d-un-an>

Pendant ce temps, presque à la même date, les législatives à peine terminées, Macron a prévu de faire voter aussi en France la prolongation du pass initialement prévu jusqu'au 30 juillet !!!! Une nouvelle proposition de loi sera présentée en conseil des Ministres, dès le 22 juin (quelle coïncidence de date...) pour conserver tous les systèmes de traçage et conserver la possibilité de maintenir certaines mesures. Ben voyons !

Bon une bonne nouvelle quand même, c'est que le texte qui va être voté à Bruxelles dit clairement que le dit passe ne sert pas à limiter les contagions mais à juste pouvoir circuler ! Enorme ! *« Il est important de veiller à ce que les citoyens de l'Union et les membres de leur famille ne soient pas privés de la possibilité d'utiliser leurs certificats numériques Covid de l'UE, qui constituent un moyen efficace, sûr et respectueux de la vie privée de prouver son statut, au cas où certaines restrictions à la libre circulation fondées sur la santé publique seraient toujours en vigueur après le 30 juin 2022 »*,

VOTEZ BIEN !